VSGU ASHB



Branche de formation et d'examens Gestionnaires du commerce de détail et assistants/-es du commerce de détail Montres - Bijoux - Pierres précieuses

Informations Cours interentreprises (CI)

À conserver! Valable du 1^{er} au 3^{ème} Cl

Édition juin 2022 Commission Commerce de détail ASHB

Tél.: 041 926 07 92

info@vsgu-ashb.ch

www.vsgu-ashb.ch

1. Organisation des cours interentreprises de l'ASHB

Tous les CI sont organisés de manière centralisée sous forme de blocs dans le **centre forestier de formation à Lyss**, en d'autres termes tous les apprenantes et apprenants de la Suisse alémanique et de la Suisse romande suivent les cours interentreprises à cet endroit.

Les CI sont organisés au cours de périodes définies par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). La convocation vous parviendra au plus tard deux mois avant le CI.

2. Lieu du cours / Arrivée

Centre forestier de formation Lyss Hardernstrasse 20, 3250 Lyss Tél. 032 387 49 11 Mail info@bzwlyss.ch

Depuis la gare de Lyss:

Environ 10 minutes à pied Bus no. 362 en direction de Schnottwil Post – arrêt Lyss Berufsschulhaus

Chaque apprenant/-e se rend à Lyss par ses propres moyens.

3. Hébergement

Les CI se déroulent selon la formule d'internat. L'hébergement sur place est par conséquent obligatoire. Toute exemption ne sera accordée que sur présentation d'un certificat médical.

En règle générale, les apprenants sont hébergés dans des chambres à trois lits, femmes et hommes étant séparés.

Chacun/-e doit apporter sa trousse de toilette et, si nécessaire, un sèche-cheveux. Les linges de douche sont fournis.

4. Restauration – allergies, intolérances

Trois repas par jour sont inclus (pension complète). Pour le dîner et le souper, une boisson (5 dl de boissons au verre) est incluse.

Si vous souffrez d'une allergie alimentaire ou d'une autre intolérance, veuillez contacter directement Monsieur Schneider (chef de cuisine) par téléphone 032 387 49 09 ou par courriel info@bzwlyss.ch au plus tard une semaine avant le début du cours.

5. Dates des cours

Sur le site internet, vous trouverez les dates actuelles des CI sous le lien suivant: https://vsgu-ashb.ch/fr/formation/metiers/ci-commerce/.

1^{er} CI (4 jours de cours)

Période : de février à avril

4 jours de cours (leçons : de lundi à 13h à vendredi à 11h45)

2^{ème} CI (4 jours de cours)

Période : de septembre à novembre

4 jours de cours (leçons : de lundi à 13h à vendredi à 11h45)

3ème CI (2 jours de cours, uniquement pour les gestionnaires du commerce de détail)

Période : d'août à septembre

2 jours de cours (leçons : de lundi à 13h à mercredi à 11h45)

Les heures de cours détaillées seront communiquées par les formateurs du CI sur place.

Le choix d'un internat centralisé offre de nombreux avantages

- Il permet de répartir les 9 leçons quotidiennes et de les séparer par des pauses afin de garantir la mémorisation aisée de leur contenu.
- Le temps supplémentaire ainsi disponible (heures creuses et soirée) sera utilisé d'une part pour approfondir de manière ludique les thèmes enseignés et d'autre part, pour favoriser le sentiment d'appartenance à la branche.
- Il offre aux apprenants la possibilité d'aborder les contenus de la formation très axés sur la pratique de manière intense, concentrée et ciblée.
- Cela permet d'utiliser efficacement la documentation étendue et les moyens de communication modernes.
- Une instruction uniforme peut être garantie.

6. Matériel pour le cours

La convocation vous donnera les informations concernant le matériel à apporter au CI concerné.

Important: Chaque apprenant/-e est responsable du matériel qu'il/elle apporte. Nous vous conseillons par conséquent vivement d'inscrire votre nom sur les objets.

7. Programme CI

En annexe, vous trouverez le programme Cl qui décrit en détail les objectifs évaluateurs. Les deux documents ont été approuvés par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

Explication des notions utilisées

 Niveaux de taxonomie - les verbes choisis définissent le comportement final souhaité, par exemple :

K1 = connaître, dénombrer, nommer

K2 = expliquer, démontrer, définir, présenter

K3 = utiliser, fabriquer, identifier, élaborer, travailler

8. Procédure de qualification

L'évaluation des apprenants/-es pendant les CI est une partie importante de la procédure de qualification. Lors de chaque CI, les compétences professionnelles, méthodologiques et sociales sont vérifiées. A cet effet, des formulaires uniformes ont été élaborés pour toutes les branches de formation dans l'ensemble de la Suisse.

Pour les CI «Montres-Bijoux-Pierres précieuses», les évaluations se composent de la manière décrite ci-dessous. Au début du CI, les apprenants/-es sont informés/-es de manière transparente sur les critères qui seront évalués et notés. Les points convertis en notes seront communiqués aux écoles professionnelles et aux entreprises formatrices concernées.

Pour le 1er CI

Compétences à évaluer		Nombre de points maximal possible
Compétences professionnelles (connaissances des	Total	28
marchandises)		
Montres : Test sur les thèmes enseignés : Développement de		14
la mesure du temps, la montre mécanique, la montre à quartz,		
la montre vue de l'extérieur		
Métaux : Deux tests sur les thèmes enseignés : Métaux		14
précieux, techniques de travail de bijoux, termes techniques et		
fournitures, entretien et réparation des bijoux, différences de		
qualité		
Compétences méthodologiques (comportement au travail)	Total	6
- Technique de travail (aménagement de la place de		2
travail, procédure, utilisation des outils)		
- Autonomie (dépendance d'instructions, créativité,		2
initiative, sens des responsabilités)		
- Fiabilité (ponctualité, respect des délais,		2
accomplissement des tâches)		
Compétences sociales (comportement personnel)	Total	6
- Collaboration, esprit d'équipe (compétences de		1.5
communication, franchise, gestion des critiques)		
- Motivation (attitude face à la profession enseignée,		1.5
enthousiasme, volonté d'apprendre)		
- Action responsable (volonté d'assumer des		1.5
responsabilités, résistance au stress)		
- Savoir-vivre		1.5
Nombre maximal de points du premier cours CI	Total	40

Pour le 2^{ème} CI

Compétences à évaluer		Nombre de points maximal possible
Compétences professionnelles (connaissances des	Total	28
marchandises)		
Montres : Test d'entrée sur les thèmes enseignés du premier CI :		4
Exposé préparé sur un thème attribué lors du premier Cl		10
(informations sur les thèmes enseignés : Qualité, bracelets,		
réparation, contrefaçons)		
Pierres précieuses : Travail intermédiaire à propos des diamants		
(donné comme devoir lors du premier CI).		
Deux tests finaux sur les thèmes enseignés : Pierres précieuses		14
en général, diamants et perles, produits artificiels et synthèses.		
Compétences méthodologiques (comportement au travail)	Total	6
- Technique de travail (aménagement de la place de		2
travail, procédure, utilisation des outils)		
- Autonomie (dépendance d'instructions, créativité,		2
initiative, sens des responsabilités)		
- Fiabilité (ponctualité, respect des délais,		2
accomplissement des tâches)		
Compétences sociales (comportement personnel)	Total	6
- Collaboration, esprit d'équipe (comportement de		1.5
communication, franchise, gestion des critiques)		
- Motivation (attitude face à la profession enseignée,		1.5
enthousiasme, volonté d'apprendre)		
- Action responsable (volonté d'assumer des		1.5
responsabilités, résistance au stress)		
- Savoir-vivre		1.5
Nombre maximal de points du deuxième Cl	Total	40

Pour le 3^{ème} Cl

Compétences à évaluer		Nombre de points maximal possible
Compétences professionnelles (connaissances des	Total	28 *
marchandises)		
Montres : Test d'entrée sur les thèmes enseignés du premier et		4
du deuxième CI :		
Test sur les thèmes enseignés : Normes de qualité suisses et		10
complications		
Pierres précieuses : Test d'entrée sur les thèmes enseignés du		4
deuxième CI :		
Test sur les thèmes enseignés : Pierres de couleur; corindons et		10
béryls, les effets de la lumière sur les pierres précieuses,		
approfondissement des synthèses et des types de travail.		
Compétences méthodologiques	Total	3
- Technique de travail (aménagement de la place de		1.5
travail, procédure, utilisation des outils)		
- Autonomie (dépendance d'instructions, créativité,		1.5
initiative, sens des responsabilités)		
Compétences sociales	Total	3
- Collaboration, esprit d'équipe (comportement de		1.5
communication, franchise, gestion des critiques)		
- Action responsable (volonté d'assumer des		
responsabilités, résistance au stress)		1.5
Nombre maximal de points du troisième Cl	Total	20
(* ces points sont divisés par 2)		

Formation du commerce de détail Suisse (FCS)

DHF = GCD, Gestionnaires CD DHA = ACD, Assistantes CD

DHF DH-Fachleute		
Punkte	Note	
Max. 100	6	
100-95	6	
94-85	5.5	
84-75	5	
74-65	4.5	
64-55	4	
54-45	3.5	
44-35	3	
34-25	2.5	
24-15	2	
14-5	1.5	
4-0	1	

DHA DH-Assistentinnen		
Punkte	Note	
Max. 80	6	
80-76	6	
75-68	5.5	
67-60	5	
59-52	4.5	
51-44	4	
43-36	3.5 3	
35-28	3	
27-20	2.5	
19-13	2.5 2	
12-4	1.5	
3-0	1	

9. Travaux intermédiaires

Afin de garantir la meilleure qualité possible de l'enseignement, l'ASHB a décidé de demander aux apprenants de réaliser des travaux intermédiaires entre les CI. Ils seront remis au formateur/à la formatrice concerné/-e au sein de l'entreprise formatrice à la date indiquée ou à préparer pour le prochain CI. Les travaux sont conçus de sorte à ce qu'ils puissent être réalisés de manière autonome. Toutefois, nous sommes reconnaissants aux formateurs/-trices au sein de l'entreprise formatrice d'apporter leur soutien aux apprenants dans ce domaine.

A l'issue de chaque unité de CI, les formateurs/-trices sont informés/-es par écrit des performances de leurs apprenants. Si les formateurs/-trices parcourent ensuite avec les apprenants les unités d'enseignement et les informations fournies, ils pourront aisément déterminer comment mettre en pratique les connaissances apprises afin d'acquérir la routine nécessaire.

10. Matières sujettes à évaluation

Les matières sur lesquelles porteront les évaluations sont déterminées d'une part par les objectifs évaluateurs et, de l'autre part, par le plan de formation des CI. Les niveaux de taxonomie qui y sont définis devront être respectés.

11. Contestation des évaluations des Cl

Les notes obtenues lors des contrôles de compétence pourront faire l'objet d'un recours seulement à la fin de l'apprentissage au moment de la notification des résultats d'examen de l'ensemble de la procédure de qualification. Les réclamations sont soumises au droit cantonal.

12. Coûts des CI (valables pour l'année scolaire 2021/2022)

1^{er} et 2^{ème} CI (par CI, contribution cantonale 1 de CHF 50.00 par jour-apprenti déjà déduit)

Membres de l'ASHB CHF 780.00Non-membres CHF 1'170.00

3^{ème} CI (contribution cantonale 1 de CHF 50.00 par jour-apprenti déjà déduit)

Membres de l'ASHB CHF 390.00Non-membres CHF 585.00

Ces coûts comprennent l'enseignement, la location, l'infrastructure, le matériel de cours, le matériel, les fiches d'information, les honoraires des intervenants, le logement, la pension complète, tous les examens, les taxes, les travaux intermédiaires et leur correction.

13. Obligation d'assumer les coûts pour l'entreprise formatrice

L'article 21, alinéa 3 de l'Ordonnance sur la formation professionnelle stipule expressément que l'entreprise formatrice supporte les coûts qui résultent de la participation des personnes qu'elle forme aux cours interentreprises.

14. Frais de déplacement

L'entreprise formatrice doit prendre en charge les frais de déplacement qui découlent du fait de suivre le CI.

15. Dépenses privées

Les participants/-es aux CI prennent en charge les consommations privées telles que les boissons, les entretiens téléphoniques, etc.

16. Assurance

Durant les cours, y compris les trajets (aller et retour), les participants/-es au CI sont assurés/-es par l'entreprise formatrice.

17. Règlement de maison

Nous sommes les hôtes du centre forestier de formation. Dans ce contexte, vous devez vous tenir au règlement de maison et de cours de l'ASHB ainsi qu'au règlement de maison, de chambre et de restaurant pour les apprenants/-ex du centre forestier de formation Lyss.

18. Demande de report

Les demandes de report ne sont accordées que dans des cas exceptionnels. Les cas exceptionnels sont notamment: les événements familiaux majeurs et les manifestations importantes de l'entreprise formatrice. Ces demandes doivent être soumises au secrétariat général de l'ASHB 8 semaines avant le début du cours. La demande ne sera traitée que si elle a été signée par le formateur et le représentant légal (jusqu'à l'âge de la majorité). Vous trouverez le formulaire sur le site internet sous le lien suivant: https://vsgu-ashb.ch/fr/formation/metiers/ci-commerce/.

19. Maladie/accident

En cas de maladie, d'accident ou de décès d'un proche avant le CI, veuillez contacter le secrétariat général (téléphone 041 926 07 92) le plus vite possible, mais au plus tard lundi à partir de 08h00. Toute absence devra être confirmée par écrit par le représentant légal et par l'entreprise formatrice (en cas d'une absence de plusieurs jours – certificat médical). Une réattribution aura ensuite lieu dans les plus brefs délais.

Les personnes malades ou victimes d'un accident durant le CI doivent s'adresser au formateur CI au plus tard au moment du début du cours. Si elles sont en état de voyager et si cela est nécessaire, elles pourront quitter le CI. En cas de maladie, la durée de séjour maximale au centre de formation est d'un jour. Une réattribution aura ensuite également lieu dans les plus brefs délais.

En cas de maladie ou d'accident avant ou durant le cours, les frais du cours et la répétition des cours devront être définies en accord avec le secrétariat général de l'ASHB.

20. Annulation de l'inscription au cours (sauf maladie, accident ou décès)

Une annulation de l'inscription au cours doit être envoyée par écrit. Pour les annulations de l'inscription au cours, les frais suivants sont facturés exclusivement pour les <u>non-membres</u>:

À partir de 4 semaines avant le début du cours: Frais de traitement de CHF 200.00

21. Arrivée tardive

Ceux qui n'arrivent pas à l'heure au lieu du cours (11h00), doivent immédiatement en informer le secrétariat général de l'ASHB (tél. 041 926 07 92).

De plus amples informations pour les formateurs et les apprenants sont disponibles sur le site internet www.vsgu-ashb.ch (sous Formation / Professions / Gestionnaires et assistants du commerce de détail).

22. Notre équipe

Membres de la commission du commerce de détail (commission des cours CI)

Françoise Tschudin, coprésidente Susanna Hospenthal, coprésidente Robert Grauwiller Heidi Hirt Ursula Zimmermann Simone Zingg

Une représentation appropriée est accordée à la Confédération et aux Cantons.

Organisation des CI

Association Suisse des maisons spécialisées en Horlogerie et Bijouterie (ASHB)

Eliane Thalmann Formation initiale commerce de détail Bahnhofstrasse 7b 6210 Sursee

Téléphone 041 926 07 92 education@vsgu-ashb.ch